



abus du centre des impôts et du TP

Par **coco60**, le **11/04/2012** à **07:41**

Bonjour

Divorcée depuis 2004, en Indivision, mon ex a mis main basse sur tous les biens et loue ou sous loue en fraudant aux impôts. En 2006, mon avocat a demandé un administrateur de biens qui m'a été refusé. J'ai essayé de savoir aux impôts ce qu'il déclarait en vain. J'ai donc contacté notre ancien ministre des impôts qui m'a écrit qu'il s'en occupait mais rien fait. Les impôts viennent de me faire un contrôle et me réclame pour 2007 et 2008 la somme de 23000 euros que je n'ai pas perçu et que je ne percevrais pas, non pas en tenant compte des déclarations qu'auraient pu faire mon ex mais sur des calculs purement hypothétiques. Montant des loyers estimés par les impôts 26 000 euros. Quand a mon ex lui n'a aucun problème.

J'ai contesté auprès du fisc, du Tribunal depuis 07.2011 et informé le fisc en R AVEC AR

Il y a 15 jours j'ai reçu un appel de ma banque m'informant que mes comptes étaient saisis.

Je n'ai reçu aucun courrier du TP me réclamant cette somme ou m'informant de leur démarche. Je me suis déplacée aux impôts, au TP EN VAIN.

J'ai appelé le tribunal tous les jours et je viens de recevoir confirmation de la décision du FISC. Sans que l'on me demande d'explications, sans me recevoir ;

Depuis, 2004 je paie des avocats pour me sortir de cette situation et je n'ai plus les moyens d'en prendre encore un. Que puis-je faire car je suis désespérée, j'ai 58 ans je suis en invalidité avec une santé précaire et le TP vient de me saisir des fonds que j'avais emprunté pour payer ma maison.

J'envisage de faire une grève de la faim sur un site public pour me faire entendre.

A qui écrire, en vertu de quoi et quel article car le Fisc a tous pouvoirs.

Merci d'avance

Par **Assistant juridique**, le **11/04/2012** à **09:35**

Pour contester une saisie-attribution : http://assistant-juridique.fr/saisie_attribution_compte_bancaire.jsp